

# NÉCROLOGIE

## M. Léonce Chagot.

Nous apprenons avec un sentiment douloureux la mort de M. Léonce Chagot, gérant de la Compagnie des Mines de Blanzay. Sorti en 1846 de l'Ecole Centrale de Paris, avec le diplôme d'Ingénieur, et digne continuateur de l'oeuvre de son oncle, M. Jules Chagot, auquel il avait succédé en 1877. M. Léonce Chagot a consacré une grande partie de sa vie à développer l'exploitation de cette importante houillère et à améliorer le sort de ses ouvriers.

Le *Génie Civil* <sup>(1)</sup> a eu tout récemment l'occasion, à propos du Congrès de l'Industrie minérale en Saône-et-Loire, de parler en détail des Mines de Blanzay. Il nous suffira de rappeler, pour donner une idée de leur importance, que leur production annuelle dépasse aujourd'hui un million de tonnes de houille et qu'elles occupent près de 6 000 ouvriers. Les procédés d'exploitation les plus parfaits y ont toujours été appliqués, notamment ceux qui concernent l'aérage, et les salaires y ont toujours augmenté progressivement. Ainsi l'ouvrier mineur proprement dit, qui gagnait 3 fr. 03 en 1872, arrivait à gagner 4 fr. 06 en 1889.

Si remarquable qu'ait été sa gestion au point de vue technique, le principal mérite de M. Léonce Chagot aura été sa préoccupation constante du personnel placé sous ses ordres. Il a amélioré les salaires par l'application des primes, du sursalaire et des gratifications pour les faits qui touchent à l'intérêt commun du patron et des ouvriers. Plus de deux millions ont été consacrés à des logements d'ouvriers. Ces logements sont avec jardins. La Compagnie en possède près de mille et le loyer par mois varie de 4 fr. 50 à 6 francs, ce qui représente à peu près l'impôt et les frais d'entretien. Les ouvriers eux-mêmes sont propriétaires d'un millier de logements, pour lesquels M. Chagot leur a fait l'avance d'une partie des fonds nécessaires à la construction.

Parmi les utiles fondations de MM. Chagot, nous signalerons également : l'économat, magasin qui fournit aux ouvriers le pain à un prix exceptionnel de bon marché; la caisse de secours mutuels, à laquelle la Compagnie accorde une subvention égale à l'ensemble des cotisations réunies du personnel employé et ouvrier; l'hôpital, construit et entretenu par la Compagnie : la caisse de retraites pour les ouvriers, dont la Compagnie fait tous les frais, et qui lui coûte une centaine de mille francs par an; une autre caisse pour les employés, à laquelle la Compagnie accorde une subvention égale au montant total des retenues sur le traitement des participants; des institutions en faveur des femmes et des enfants; des institutions de récréation des ouvriers; un établissement de bains gratuits, un ouvroir, etc.

Si nous relevons le total des sacrifices faits par la Compagnie pendant l'exercice 1887-88 en faveur de son personnel, nous trouvons :

Caisse de secours .....	Fr.	141.724 65
Caisses de retraite		110.610 05
Service de santé.		40.295 10
Écoles et ouvroirs		174.617 43
Logements....		185.359 47
Chauffage des ouvriers et employés		310.776 50
Diverses autres Institutions patronales		66.467 54
Subventions et dons divers.....		76.944 39
TOTAL	Fr.	<u>1.118.704 89</u>

Cette somme totale représente assez exactement 50 % des dividendes distribués aux actionnaires.

Les efforts faits par M. Chagot pour l'amélioration de la situation matérielle et morale de ses ouvriers et de leurs familles ont eu d'heureuses conséquences au point de vue des rapports entre patrons et ouvriers, ainsi qu'à celui du développement de l'épargne et de l'aisance. Il en est de même au point de vue de la stabilité du personnel ; plus du cinquième des ouvriers dépassent vingt ans de service, et le vingtième dépassent l'âge de 50 ans, même dans les puits.

A. GIBON

(1) voir le *Génie Civil*, tome XXIII, n° 13, p. 208.